ENTRETIEN

APRÈS TRAPPES, L'ISLAMOPHOBIE ET LE RÉGIME DU SOUPÇON



ENTRETIEN AVEC HAOUES SENIGUER

Politiste, spécialiste des rapports entre islam et politique en France.

www.nous-idees.fr

Après la mort d'Aboubakar Cissé[1], vous aviez jugé la condamnation politique très timide. Après l'assassinat de Pengo Bossio Wangi à Trappes[2], le président s'est rendu sur place. Quelque chose a-t-il changé ?[3]

Il y a, au sein d'une certaine classe politique et médiatique, ce que j'appellerais non pas seulement un impensé au sujet de l'islamophobie, ou du racisme antimusulman pour les plus rétifs au mot (j'y reviendrai), mais un impensable. Pour les uns, au nom d'un idéalisme républicain *color blind*, le racisme et *a fortiori* le rejet des musulman·es ne seraient qu'une sortie de route individuelle de mal-pensants et mal-agissants, qui pourrait être amendable par la seule instruction et le seul rappel à la loi. Pour les autres, qui ont depuis quelques années le vent en poupe, ce ne serait qu'une complainte victimaire et le produit d'un entrepreneuriat moral et politique d'activistes musulman·es alliés à une « extrême gauche ». Autrement dit, celles et ceux qui luttent contre l'islamophobie seraient, subjectivement ou objectivement, les allié·es de l'islamisme.

À mon sens, toutes les polémiques, à maints égards vaines, autour du mot « islamophobie » participent ou bien d'une relativisation - même inconsciente - de sa réalité, de sa corrosivité, voire de sa létalité dans certaines situations certes extraordinaires, comme dans le cas des assassinats d'Aboubakar Cissé et de Hichem Miraoui en 2025[4], ou plus récemment à Trappes et à La Verrière, ou bien d'une entreprise idéologique de dénégation selon laquelle les musulman·es ne peuvent éventuellement être qu'agresseur·es, et plus rarement victimes potentielles de racisme.

La venue sur place du président de la République ne fut pas exempte de paradoxes. Certes, la réaction a été plus rapide et symboliquement plus forte, en ce qu'il ne s'était personnellement pas

[1] Aboubakar Cissé, jeune fidèle malien, a été tué de plusieurs dizaines de coups de couteau le 25 avril 2025, pendant la prière, dans la mosquée Khadidja de La Grand-Combe (Gard). Le parquet national antiterroriste ne s'est pas saisi de l'affaire.

[2] Le 23 octobre 2026, à Trappes et à La Verrière (Yvelines), un homme a ouvert le feu sur des passants, tuant Pengo Bossio Wangi, 26 ans, et blessant plusieurs personnes. Le parquet national antiterroriste a été saisi.

[3] Depuis la réalisation de cet entretien, on a appris que le père de Pengo Bossio Wangi n'avait reçu aucun appel du gouvernement depuis le 23 octobre. Aucun membre du gouvernement n'était présent non plus au rassemblement organisé le 30 octobre à Trappes en hommage aux victimes.

[4] Hichem Miraoui, ressortissant tunisien, a été tué par balles le 31 mai 2025 à Puget-sur-Argens par un voisin qui avait diffusé des vidéos aux motivations racistes. Le parquet national antiterroriste s'est saisi de l'affaire, ouverte pour assassinat en relation avec une entreprise terroriste et à raison de la race ou de la religion.

déplacé dans le Gard au printemps 2025[5]. Toutefois, ses mots, sans doute pour partie employés à chaud, ont été fort maladroits[6] : c'est comme s'il affirmait que c'était la première fois qu'un tel crime était perpétré sur le territoire national et au sein de notre République. C'est évidemment faux, au regard aussi bien de l'histoire récente que des différents attentats qui ont endeuillé notre pays, ne serait-ce que depuis le début des années 1980. Plus généralement, le personnel politique fait preuve d'amnésie sur les questions mémorielle et historique. Parfois, ça va jusqu'au mépris et la violence symbolique, comme nous l'avons vu au sujet du 17 octobre 1961 avec le propos à la fois choquant et véhément du maire de Cannes, David Lisnard[7]

« *Ce silence est aussi éloquent que révélateur.*

Par ailleurs, le chef de l'État a précisément donné dans l'évitement du mot « islamophobie » et même de l'expression « racisme anti-musulman », alors qu'il déclara lui-même que les personnes visées l'avaient été « *à raison de leur couleur ou de la religion supposée et pour rien d'autre* ». Ce silence est aussi éloquent que révélateur. Cette omission, cette « censure » sur le plan psychanalytique, est tout à fait symptomatique d'un déni entretenu depuis longtemps au sein de la classe politique, de la gauche à l'extrême droite.

Le tireur a admis avoir ciblé des personnes de type « *musulman ou africain, nord-africain* », et a déclaré que « *Trappes est un repaire d'islamistes* ». Comment se croisent le racisme et l'islamophobie, comment se nourrissent-ils ?

Il me semble que, dans le regard du discriminant, du raciste ou de l'islamophobe, c'est strictement la même chose, que vous soyez Maghrébin·e, Arabe ou musulman·e. Cette ethnicisation de l'appartenance religieuse possède, au reste, une histoire ancienne : en Algérie coloniale, la catégorie de « musulman » renvoyait aussi à

[5] Deux jours après le meurtre d'Aboubakar Cissé, le ministre de l'Intérieur d'alors, Bruno Retailleau, s'était rendu à la sous-préfecture d'Alès pour y rencontrer des représentants du culte musulman, sans se rendre à La Grand-Combe ni à la mosquée où le crime avait été commis.

[6] S'exprimant à Trappes le jour même, Emmanuel Macron a évoqué « *un tournant dans la vie de notre République et de notre nation* », affirmant que c'était « *la première fois qu'il y a un acte terroriste planifié pour tuer nos compatriotes* » en raison de leur couleur de peau ou de leur religion supposée. L'Élysée a ensuite précisé qu'il s'agissait du « *premier attentat raciste sur le fondement de la couleur de peau* ».

[7] LCI, 19 octobre 2026 : interrogé par une étudiante sur le 17 octobre 1961, David Lisnard répond qu'il « s'en fout » et n'en a « rien à cirer », n'étant « pas né ».

une origine et à une condition juridique assignées, au point qu'une conversion au christianisme ne suffisait pas à s'en affranchir.

Aussi le fait que le malheureux Pengo Bossio Wangi ait été chrétien ne change-t-il rien à l'islamophobie, à présent dûment établie, de l'assassin, car cette dernière peut précisément prendre pour cible un musulman, fût-il seulement présumé tel.

Ainsi, l'islamisme, pour bien des acteurs porteurs et colporteurs d'islamophobie, n'est qu'un prétexte. Il est une désignation qui vise, sous une apparence plus acceptable (car qui pourrait s'opposer à une lutte contre l'islamisme sinon les islamistes eux-mêmes ?), les musulman·es pratiquant·es ou visibles dans l'espace public. C'est dans de nombreux cas un artifice rhétorique pour ne pas tomber sous le coup de la loi.

Après le 17 octobre, Édouard Philippe a dit qu'il fallait « *voir ce que l'on voit* », retournant une phrase de Péguy[8]. Dominique de Villepin y a vu l'amorce d'une « *dictature des apparences* ». Partagez-vous ce diagnostic ?

Il n'y a pas pire que les évidences, dont il faut impérativement se méfier, et encore davantage quand il s'agit de fausses évidences qui confinent aux préjugés. En ce sens, je suis d'accord avec le diagnostic établi par Monsieur de Villepin. Lui parle de « *régime de l'évidence* », moi davantage de régime du soupçon, mais les deux s'entretiennent très largement.

Charles Péguy est mobilisé à hue et à dia, mais je ne suis pas sûr en l'occurrence qu'il le soit toujours à bon escient. J'ai souvent repris cette citation auprès de mes étudiant·es pour la critiquer dans ses usages les plus conservateurs. Quand certains lettrés, à l'instar d'Alain Finkielkraut, se réfèrent à cette phrase de Péguy, que faut-il comprendre par « ce que l'on voit » ? Que faut-il voir au juste, que faut-il regarder, quand et où regarder ? Et quand nous voyons, ou croyons voir quelque chose de singulier, sommes-nous sûrs d'interpréter convenablement ce qui est vu ou perçu ? Prise

[8] « Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit. » La formule est couramment rapportée à *Notre jeunesse* (*Cahiers de la quinzaine*, 1910), où Charles Péguy, dreyfusard de la première heure, défend la « mystique » de l'engagement pour Dreyfus contre sa dégradation en « politique ». Dans un entretien au *Point* (27 octobre 2026), Édouard Philippe jugeait pour sa part « patente » la « surreprésentation de jeunes issus de l'immigration » lors des violences des 17 et 18 octobre.

telle quelle, cette formule, dont la profondeur est sans doute autre, invisibilise complètement les différents niveaux de la réalité sociale et le *background* ou l'idéologie de ceux qui interprètent cette réalité dans un sens plutôt que dans tel autre. Comme par exemple ceux qui, le 17 octobre, n'ont voulu y voir que « *des hordes* » de Noirs, d'Arabes, de musulmans ou des descendants de l'immigration post-coloniale pour ontologiser[9] la violence et la casse. En d'autres termes, à juger les fauteurs de trouble ou casseurs moins pour ce qu'ils *font* de répréhensible que pour ce qu'ils *sont*.

Vladimir Jankélévitch m'a ici inspiré. Il a écrit quelque chose à propos de l'antisémitsme dont chacun devrait prendre la mesure : « *Pour la première fois peut-être des hommes sont traqués officiellement non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont ; ils expient leur « être » et non leur « avoir », non pas des actes, une opinion politique ou une profession de foi comme les Cathares, les Francs-Maçons et les Nihilistes, mais la fatalité d'une naissance. Cela donne tout son sens au mythe immémorial du peuple maudit, du peuple émissaire, condamné à errer parmi les nations et à endosser leurs péchés* ».[10]

« Juger les fauteurs de trouble moins pour ce qu'ils font de répréhensible que pour ce qu'ils sont.

Là où Édouard Philippe voit une couleur de peau, Édouard Louis voit une condition sociale : dans *Libération*[11], il écrit que ceux qui pillaient le 17 octobre venaient largement des quartiers populaires. Comment le comprendre ?

Par déformation professionnelle, j'ai le réflexe de nuancer la question et de demander une clarification, pour tenter aussitôt d'y répondre, au moins partiellement : sur quoi se fonde Édouard Louis pour affirmer, péremptoirement, que les pilleurs « *venaient en grande partie des quartiers populaires* » ?

Et si des habitant·es de ces quartiers étaient impliqué·es, voire surreprésenté·es parmi les participants, il a pu s'agir de pillages d'opportunité motivés par une volonté d'accéder, dans le chaos ambiant, à des biens de consommation auxquels ils ne peuvent prétendre au quotidien. *In fine*, ce qui ressemble moins à une

[9] Ontologiser : rapporter un comportement à l'être, à la nature supposée d'une personne ou d'un groupe, plutôt qu'aux circonstances et aux déterminations sociales qui l'expliquent.

[10] Vladimir Jankélévitch, « Psycho-analyse de l'antisémitisme », texte écrit en 1943 et publié dans Le Mensonge raciste, brochure diffusée clandestinement à Toulouse la même année par le Mouvement national contre le racisme, avec des textes d'Étienne Borne et du doyen Daniel Faucher.

[11] Édouard Louis, « Ce que les casseurs nous disent, parfois malgré eux », *Libération*, 20 octobre 2026.

« colère » qu'à une rage relève davantage de la frustration sociale que de dispositions ethnoculturelles ou ethnoreligieuses, comme certains l'ont suggéré dans un emballement et une veine manifestement racistes.

Certains ont accusé les Frères musulmans d'être derrière la mobilisation des lycéens[12]. Vous avez beaucoup travaillé sur ce mouvement. Que leur répondez-vous ?

Cette accusation est totalement farfelue pour deux raisons principales : d'une part, les lycéennes et lycéens sont des personnes suffisamment matures et autonomes pour ne pas être injustement perçues comme des êtres passifs et manipulables à souhait ; d'autre part, les Frères musulmans sont éminemment conservateurs et généralement hostiles à toute forme de désordre ou de protestation contre l'autorité légale. À moins de considérer que les musulmans, avérés ou supposés, présents dans les manifestations, sont nécessairement mus par une veine islamiste…

Ceux que j'appelle les « néo-Frères musulmans », qui sont à la fois les héritiers de l'idéologie de l'Égyptien Hassan al-Banna (1906-1949)[13] mais aussi ceux qui en ont renouvelé et abandonné certains aspects, sont une minorité de la minorité musulmane évoluant sur le territoire national. On leur a attribué ces dernières années une toute-puissance dont ils ne jouissent absolument pas, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas des prédicateurs et des prêcheurs, influencés en tout ou en partie par cette idéologie, qui promeuvent une vision conservatrice de la société, des rapports entre les hommes et les femmes, etc., éminemment critiquable.

Florence Bergeaud-Blackler vous a présenté comme le signe d'une « *influence frériste au cœur de l'État* »[14], parce que vous siégiez au conseil scientifique du Bureau central des cultes. Que dit cette accusation ?

[12] Voir notamment « Mouvement lycéen : comment Al-Jazira et des réseaux islamistes ont cherché à amplifier la contestation », *Le Point*, octobre 2026.

[13] Hassan al-Banna fonde en 1928, à Ismaïlia, la Société des Frères musulmans, matrice de la plupart des mouvements islamistes sunnites contemporains.

[14] Dans un message publié sur X en réponse à l'essayiste Ferghane Azihari, Florence Bergeaud-Blackler écrit à propos de Haoues Seniguer : « *Sachez que celui-ci est membre du conseil scientifique du bureau central des cultes du ministère de l'intérieur. L'influence frériste au cœur de l'État.* » Le politiste a porté plainte pour diffamation.

Ce type d'accusation, à la fois diffamatoire et fantaisiste, mais qui peut être coûteux sur le plan réputationnel, participe de ce régime du soupçon dont elle est, depuis quelques années, un agent actif sur les réseaux sociaux en général et sur la plateforme X en particulier. Cela prêterait à sourire dans d'autres circonstances, mais, hélas, le complotisme qu'elle nourrit et les thèses qu'elle défend en adoptant des positions extrêmement proches de celles du parti *Reconquête* peuvent avoir des répercussions directes sur des individus comme moi qui subissent, par ailleurs, des attaques anonymes de type raciste et islamophobe. Sur le terrorisme qui a sévi à Trappes et à La Verrière, elle s'accroche à des thèses alternatives à forte valeur ajoutée conspirationniste (elle a échafaudé l'hypothèse d'un attentat sous faux drapeau, celle d'un islamiste retourné, entre autres forgeries). Fort heureusement, j'ai jusqu'à présent toujours été soutenu, et le Bureau central des cultes[15] m'a témoigné son soutien lorsque je siégeais au conseil scientifique. J'ai toujours souhaité dialoguer avec l'État en dépit de mes critiques de certaines politiques publiques déployées au sujet du fait islamique.

Mais, pour des individus de son genre, si vous avez le malheur d'avoir un patronyme étranger, si vous apparaissez comme Maghrébin·e et/ou musulman·e et si vous adoptez, de surcroît, une analyse aussi nuancée que possible de l'islam de France et de ses courants conservateurs, islamistes ou non, vous courez le risque d'être taxé·e de « *fréristе* ». Plus largement, toutes celles et tous ceux qui ne partagent pas ses obsessions sont accusé·es soit d'être des allié·es conscient·es de l'islamisme, soit d'en être des sympathisant·es ou des « idiots utiles ». Je n'ai jamais voulu répondre aux fadaises et billevesées qu'elle distille autrement que sur un plan strictement scientifique.

Dans votre dernier livre[16], vous étudiez la manière dont les référentiels religieux ont été mobilisés pour justifier la guerre au Proche-Orient. Que dit ce recours au religieux de l'impasse politique ? Et l'analogie avec la France a-t-elle un sens ?

Dans ce livre, je m'intéresse essentiellement à la façon dont les référentiels religieux juif et islamique servent de support aux mo-

[15] Service du ministère de l'Intérieur chargé des relations entre l'État et les cultes.

[16] *Dieu est avec nous ! Les conséquences du 7-Octobre. Comment les religions juive et islamique justifient la violence*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2025.

bilisations politiques et de justification à la guerre, tant du côté palestinien, avec pour focale le Hamas, le comité des oulémas palestiniens et l'Union internationale des savants musulmans, que du côté israélien, à travers l'étude d'un certain discours politique et rabbinique.

La situation n'est évidemment pas symétrique, car le rapport de forces sur le terrain ne l'est tout simplement pas : la population palestinienne de Gaza a littéralement été écrasée par le rouleau compresseur militaire israélien. Il est vrai, en revanche, que le surinvestissement des ressources symboliques de la religion dans l'espace politique est l'indice potentiel de deux phénomènes. Du côté palestinien, l'absence d'institutions politiques représentatives et de gestion démocratique des conflits, avec un État, un territoire délimité et protégé par des frontières sécurisées, une monnaie nationale, une police et une armée. Du côté israélien, le caractère de plus en plus illibéral et ethnicisant d'un régime démocratique lézardé, qui fait le tri entre les citoyen·nes en fonction de leur appartenance ethnique ou religieuse, sans parler de la colonisation illégale et violente de la Cisjordanie. Les Israéliens arabes, ou les Arabes israéliens, sont discriminés *de jure*, au moins depuis la « loi de l'État-nation du peuple juif » adoptée en 2018[17], et *de facto* pour ce qui touche, par exemple, à la terre, au logement ou à la propriété.

Ce contexte géopolitique est néanmoins très spécifique, de sorte qu'il convient d'être prudent dans les analogies. Elles peuvent être spécieuses, comme lorsque Laurence Ferrari s'est entretenue complaisamment avec Benyamin Netanyahou, le 23 octobre 2024, en pleine guerre meurtrière à Gaza[18], pour comparer les situations française et israélienne, qui feraient face, selon eux, au même péril : « le fondamentalisme islamique ». Un péril qui, pour ces chaînes comme pour le chef du Likoud, excède largement le seul islamisme.

S'agissant de notre pays, je dirai enfin que le conservatisme musulman, qu'il s'exprime ou non sous une forme identitaire ou islamiste, relève de deux ordres d'explication, ni exhaustifs ni exclusifs l'un de l'autre. D'abord, moins la socialisation religieuse s'effectue au sein

[17]Loi fondamentale « Israël, État-nation du peuple juif », adoptée par la Knesset le 19 juillet 2018.

[18]Entretien diffusé simultanément sur CNews et Europe 1, au cours duquel Benyamin Netanyahou déclarait apprécier que ces médias « combattent pour la civilisation judéo-chrétienne ». Le 20 mai 2024, le procureur de la Cour pénale internationale avait demandé la délivrance d'un mandat d'arrêt à son encontre pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés ; la Cour l'a délivré le 21 novembre 2024.

des familles de culture ou de religion musulmane, plus le recours à une religion de nature identitaire devient possible, dans un monde globalisé où les religions et leurs interprétations, y compris les plus conservatrices, circulent par-delà les frontières matérielles et symboliques. Ensuite, le regard *a priori* crispé et défiant qu'un certain personnel politique porte sur les pratiques et la visibilité des musulman·es, y compris les moins menaçantes pour l'ordre public, peut engendrer soit des formes de repli sur des communautés plus chaleureuses, soit des réaffirmations hostiles à l'égard d'un environnement jugé, à tort ou à raison, défavorable aux expressions publiques de l'islam.

Après la mort d'Aboubakar Cissé, vous rappeliez que ce meurtre avait été précédé de propos islamophobes, tenus notamment sur les chaînes d'information en continu. Comment analysez-vous aujourd'hui la situation ?

Il y a ce que certains appellent, à juste titre, une libération de la parole raciste, que je situerai, sans que ce soit le commencement absolu, à l'arrivée à l'Élysée d'Emmanuel Macron. Non que je le tienne personnellement pour responsable, mais parce qu'il a cru pouvoir donner des gages à une opinion qu'il croyait gagnée par les idées d'extrême droite, en reprenant à son compte des mots et des expressions tels que « *l'insécurité culturelle* », en pourfendant le voile des musulmanes, en promouvant la loi « *confortant le respect des principes de la République* »[19], *etc.*, en visant les individus et les groupes qui ont une pratique conservatrice et visible de l'islam, ce qui n'est pas pour rien dans le développement de la politique ou du régime du soupçon. Je pense que les chaînes d'information en continu sont, pour certaines d'entre elles plus que pour d'autres, à la fois le foyer, le réceptacle et le vecteur de diffusion de ce racisme et de cette islamophobie d'atmosphère décomplexés.

Il m'est également avis qu'il n'y a pas eu suffisamment de résistance au centre et à gauche ; quant à la droite, nous ne voyons plus nécessairement de différence lisible entre les positions des élu·es du

[19]Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, dite « *loi séparatisme* ». Annoncée par Emmanuel Macron dans son discours des Mureaux du 2 octobre 2020 contre le « *séparatisme islamiste* », elle renforce le contrôle de l'État sur les associations (contrat d'engagement républicain, extension des motifs de dissolution), sur les cultes (déclaration des financements étrangers, fermeture administrative de lieux de culte) et sur l'instruction en famille, désormais soumise à autorisation. Présentée comme de portée générale, elle a été critiquée, notamment par la Commission nationale consultative des droits de l'homme et la Défenseure des droits, pour les atteintes qu'elle porte aux libertés d'association, de culte et d'enseignement, et pour le soupçon collectif qu'elle fait peser sur les musulmans.

parti *Les Républicains* et celles de la droite extrême ou de l'extrême droite, et ce sont souvent les minorités, quelles qu'elles soient, qui en sont les victimes directes.

Vous avez étudié la manière dont certains discours islamistes, sans appeler explicitement au meurtre, fournissent les références qui rendent la violence pensable, puis légitime. Retrouve-t-on le même procédé à l'extrême droite ?

Oui, j'en ai la conviction, plus que jamais et, me semble-t-il, en toute cohérence. Cela dépend toutefois des lieux d'énonciation et du profil des locuteurs. Je commencerai par le dénominateur commun : un discours peut avoir des conséquences fâcheuses, en fonction de l'autorité et du pouvoir de celui qui en est l'auteur, au moins sur le plan symbolique, au plus sur le plan physique, bien qu'il n'y ait pas de lien automatique ou mécanique entre les deux. C'est à ce titre qu'il peut exister des différences.

Je m'explique : le discours islamiste, djihadiste ou non, ne bénéficie pas de relais politiques et médiatiques institutionnels, cependant que celui à tonalités racistes, homophobes ou islamophobes peut en bénéficier. Aurore Bergé, qui est tout de même ministre, ne participe-t-elle pas, à sa manière, à la banalisation d'une fantasmagorie criminogène et d'une violence, fût-elle sourde et pas forcément spectaculaire, lorsqu'elle présente la défense de la théorie du « grand remplacement » comme relevant du débat politique et de la liberté d'expression[20] ?

« *Cette éthique fait, en l'espèce, cruellement défaut en politique.*

Il y a ce que le sociologue allemand Max Weber appelle l'éthique de responsabilité[21], c'est-à-dire le fait, pour un locuteur ou un acteur, d'envisager les conséquences possibles de son discours ou de ses actes et d'en tenir compte dans ses délibérations. Cette éthique fait, en l'espèce, cruellement défaut en politique, en particulier à droite et à l'extrême droite, ainsi que chez tous leurs porte-parole directs ou indirects.

[20] Le 9 septembre 2026 sur CNews, face à Mathieu Bock-Côté, puis le lendemain sur franceinfo, Aurore Bergé, ministre chargée de la lutte contre les discriminations, a estimé que la théorie du « grand remplacement », qu'elle dit combattre et juge « mensongère », « fait partie du combat politique, de la liberté d'expression ».

[21] Max Weber, « Le métier et la vocation d'homme politique » (1919), dans *Le Savant et le politique*, trad. Julien Freund, Paris, Plon, 1959.

Dans son hommage aux victimes de Trappes, Sébastien Lecornu a évoqué la mort de Quentin Deranque, tué à Lyon en février. Or Quentin Deranque militait à l'extrême droite radicale et avait diffusé des contenus néonazis. Que dit ce parallélisme de la banalisation du racisme ?

A-t-il été maladroit dans cette comparaison, qui peut légitimement interroger ? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non. J'y vois d'abord la liquéfaction de la singularité des crimes de Trappes et de La Verrière, et un problème aigu de temporalité ou de chronologie. Toute mort est évidemment tragique, mais il y a, entre les deux crimes, une différence majeure d'intensité, tandis que les circonstances sont, en outre, totalement dissemblables.

Kevin T. a visé un citoyen ordinaire, qui n'avait rien demandé, manifestant ainsi un élan vers l'accomplissement d'un crime de masse ; il a d'ailleurs accompagné son geste de propos, puis explicité ses motivations devant des autorités publiques, assumant ouvertement son racisme et son islamophobie et admettant lui-même le lien entre son acte et les discours que nous avons pu entendre sur les plateaux de télévision au lendemain du 17 octobre…

Finalement, consciemment ou non, Sébastien Lecornu banalise le racisme dans ses propriétés spécifiques et ses effets sur et dans la société.

Vous dites que l'antisémitisme d'hier s'exprimait contre la République, et que l'islamophobie d'aujourd'hui s'exprime en son nom. Est-ce là ce que vous appelez une bataille « civilisationnelle » qui ne dit pas son nom ?

Oui, absolument. C'est un paradoxe saisissant qui m'a personnellement frappé. Les ouvrages et les recherches de notre collègue Pierre Birnbaum[22] m'ont été précieux. Jadis surtout (mais l'antisémitisme n'a malheureusement pas disparu), les porteurs et théoriciens de l'antisémitisme tançaient la République parce qu'elle faisait, selon eux, le jeu d'une dissolution de la nation dans sa pureté prétendument originelle, essentiellement catholique. À leurs yeux, l'intégration ou l'assimilation des Juifs n'était, au fond, que factice et superficielle : elle annonçait une dislocation, une im-

[22]Voir notamment Pierre Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive »*, Paris, Fayard, 1988.

plosion de la nation. On était loin de la grandeur d'une République capable d'accueillir en son sein toute personne, quelles que soient son origine, sa couleur de peau et sa religion.

Aujourd'hui, les musulmanes et les musulmans, qu'elles et ils réussissent socialement ou échouent, qu'elles et ils connaissent une mobilité sociale ou non, sont soupçonné·es, au nom d'une certaine conception étroite et exclusiviste de la France et de la République, d'être adeptes, réellement ou supposément, d'une religion exogène et de mœurs étrangères, voire carrément de l'islamisme.

La bataille civilisationnelle que mènent ouvertement ou plus souterrainement certains acteurs de la vie politique française vise à ancrer l'idée que les musulman·es, tant qu'elles et ils ne renonceront pas à cette visibilité, à leurs particularismes ou au conservatisme religieux, ne pourront être considéré·es comme des citoyennes et des citoyens pleinement égaux à leurs concitoyen·nes non musulman·es. Nous savons comme historiens que l'invisibilisation de l'appartenance communautaire, religieuse ou culturelle des Juifs, fussent-ils assimilés, n'a pas empêché l'antisémitisme de sévir et de progresser au sein de la société française, et de continuer de poindre ici ou là.

« *Il n'y a pas plus antisémite, négrophobe ou raciste qu'un islamophobe.*

Il n'y a pas plus antisémite, négrophobe ou raciste qu'un islamophobe, et pas plus islamophobe qu'un raciste, négrophobe ou antisémite.

L'auteur

Haoues Seniguer est professeur des universités en histoire contemporaine des relations internationales (XX^{e}–XXI^{e} siècles) à l'université Paul-Valéry Montpellier 3, chercheur à l'IRIEC (EA 740) et chercheur associé au laboratoire Triangle (UMR 5206). Il est membre du Conseil des savoirs de Noûs. Il a récemment publié *Dieu est avec nous ! Les conséquences du 7-Octobre. Comment les religions juive et islamique justifient la violence* (Le Bord de l'eau, 2025) et *Le 7 octobre au prisme du discours de Mohammed al-Deif (1965-2024)*, édition critique parue dans *Sources historiques*, Varia, n° 2 (Presses universitaires Rhin & Danube, juillet 2026).